

# Cap Sport Santé 83 : pour retrouver la forme

Le Comité départemental olympique et sportif du Var a lancé officiellement la création d'une plateforme destinée à aider malades et personnes âgées à reprendre une activité physique



Les représentants du Comité départemental olympique et sportif du Var et leurs partenaires ont officiellement lancé la plateforme à Toulon. (Photo D. Z.)

**E**n décembre 2016, un décret<sup>(1)</sup> précisant les modalités de prescription de l'activité physique adaptée par le médecin traitant est paru. Le Comité départemental olympique et sportif du Var (CDOS 83), en association avec l'UFR STAPS de l'Université de Toulon, vient de présenter officiellement la création de la plateforme Cap Sport Santé 83. Un dispositif destiné à permettre une reprise d'activité physique aux personnes malades ou âgées.

« Il est communément admis que la pratique régulière d'activités physiques est un élément important pour le maintien d'une bonne santé », déclarait, en ouverture d'une réunion destinée aux associations sportives et partenaires du CDOS 83, la présidente Lucienne Roques. Mais l'activité physique est également thérapeutique dans le cas de maladies de longue durée, dans le cadre du « sport sur ordonnance ». Ceci suppose un dispositif adapté, mettant en relation les médecins, les patients et, donc, des activités physiques et sportives adaptées.

## Qualité garantie

C'est pourquoi le CDOS 83 et la Faculté des sciences du sport (UFR STAPS) de Toulon, soutenus par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), ont élaboré le dispositif Cap Sport Santé 83, destiné à prendre en charge les personnes intéressées et à accompagner et assurer le suivi des patients adressés par les médecins et atteints de certaines pathologies (cancer, diabète, maladies cardio-vasculaires...).

Mais aussi des personnes âgées pour le maintien de leur autonomie, dans une pratique d'activités physiques adaptées proposées par des associations spécialisées.

« Par-delà l'offre d'une meilleure lisibilité pour la pratique d'activités physi-

ques régulières dans le département, poursuivait M<sup>me</sup> Roques, nous souhaitons mettre en place une réelle garantie sur la qualité des activités, réalisées par des personnes qualifiées ayant suivi les formations spécifiques. L'Université offre la garantie de tests de forme initiaux et, avec la DDCS, des qualifications des intervenants, recensés dans un réseau important du monde sportif, déjà mobilisé. »

Et de se réjouir : « Certains ont bien compris l'intérêt de Cap Sport Santé 83 puisque les premiers patients ont débuté, il y a quelques jours, leurs parcours au sein de ce dispositif. »

Une satisfaction que ne cherchait pas plus à masquer Jean-Paul Péron, directeur de l'UFR STAPS, qui notait l'intérêt de cette « opération contextuelle » qui va permettre de faire en sorte « que le patient ne soit plus démuné. Au sortir du cabinet médical, le patient sera pris en charge par la plateforme, et bénéficiera d'un accompagnement au travers d'une batterie de tests accessibles à tous, dans nos locaux. »

## Tests accessibles à tous

Concrètement, tous les médecins du département seront progressivement informés du dispositif et recevront des livrets explicatifs. « En quelques minutes à peine », ils pourront délivrer une prescription d'activités physiques adaptées et un certificat médical. Puis, le généraliste transmettra les coordonnées du patient, avec qui la plateforme prendra contact pour lui proposer d'intégrer le programme.

S'il le souhaite, le patient effectuera des tests physiques à l'UFR STAPS pour dresser un bilan de forme concernant notamment son endurance cardiaque, sa force, la composition de sa masse corporelle et son équilibre. Des tests encadrés par des enseignants chercheurs.

« À l'occasion de la deuxième étape,

une commission médicale établira un programme passerelle pour proposer une activité physique adaptée dans des salles de proximité. Si le patient est convaincu, un premier bilan sera établi au bout de trois mois puis un autre après six mois d'activités. Le suivi du patient sera assuré de début à la fin et le lien sera garanti entre tous les partenaires de l'opération. »

Au nom de la mairie de Toulon, partenaire de l'opération, Michel Bonnus, adjoint aux sports, a confirmé son soutien : « Nous allons mettre ce que l'on peut à votre disposition, car nous devons être des facilitateurs, favoriser dans la mesure de nos moyens l'aspect estime de soi. Il faut aider les patients à leur remise en forme. »

D. Z.

dzaïtoun@nicematin.fr

1. Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

## 30 euros... récupérés

La participation financière des patients est importante aux yeux des organisateurs et partenaires de la plateforme Cap Sport Santé 83. « Pour s'inscrire dans le dispositif, le patient devra en effet s'acquitter d'une somme de 30 euros. Mais il s'agit avant tout d'éviter la gratuité, afin de travailler sur l'aspect motivationnel. »

Pour preuve, la somme versée par le patient lui sera finalement restituée (s'il va au bout de la démarche), sous la forme d'une réduction sur l'inscription dans l'association choisie.